

Élargissement de l'OTAN

- L'élargissement de l'effectif de l'OTAN est un des processus les plus importants par lesquels l'Organisation s'adapte au contexte de sécurité de l'après-guerre froide.
- En 1999, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été admises dans l'Organisation. L'OTAN pense adresser d'autres invitations à des pays qui souhaitent devenir membres, sont capables d'assumer les responsabilités et les obligations que cela implique et peuvent contribuer à la sécurité et à la stabilité de l'Europe.
- Les dirigeants de l'OTAN examineront le processus d'élargissement de l'effectif à leur prochain sommet, qui doit se tenir à Prague en novembre 2002.
- Le Canada continue à appuyer l'élargissement de l'effectif. Même si l'admission de nouveaux membres constitue en définitive une décision politique nécessitant l'accord des 19 membres actuels, la capacité des candidats de contribuer aux missions de l'OTAN, et de renforcer la sécurité et la stabilité de l'Europe en général, sera un critère important.
- En 1999, l'OTAN a établi, à l'intention des neuf pays qui aspirent à devenir membres de l'Organisation (Albanie, Bulgarie, Estonie, ex-république yougoslave de Macédoine, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), un plan d'action qui leur permettra d'évaluer leur état de préparation, notamment les progrès de leurs réformes politiques, économiques et militaires. Le plan d'action autorise les membres de l'OTAN à donner des conseils aux pays candidats pour les aider dans leurs préparatifs.
- Le Canada examinera avant 2002 la candidature des pays qui souhaitent adhérer à l'Organisation, pour déterminer ceux auxquels il accordera son appui.